Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260410-AR-26-2026-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2026
Mise en ligne le 13 avril 2026

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 26 / 2026
DU 10 AVRIL 2026

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – FRANÇOISE HUMEAU – DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu les procès-verbaux du conseil communautaire de la séance du 10 avril 2026 portant élection du Président, vice-Présidents et autres membres du bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 février 2024 concernant les conventions de création de services communs entre Laval Agglomération, la ville de Laval et le CCAS de Laval,

Considérant la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Président peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Que les missions confiées à Françoise Humeau, statutaire dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, directrice du département finances et commande publique, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature en matière de finances et de commande publique pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTE

Article 1er
Délégation de signature est donnée à Françoise Humeau, directrice du département finances et commande publique, à l'effet de signer :

- en matière de finances :
  - tous les engagements financiers dans la limite de 25 000 € HT pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement dans le domaine d'activité du département finances et commande publique, et dès lors que les agents titulaires de cette délégation dans leur domaine d'activité sont absents ou empêchés,
  - les bons de commandes relatifs aux fluides sans limitation de montant,
  - tout document se rapportant au domaine de l'activité du département finances et commande publique.

- en matière de commande publique :
  - les engagements financiers inférieurs à 25 000 € HT, pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans le domaine de l'activité du département finances et commande publique,
  - tout document pour solliciter le versement des recettes de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine de l'activité du département finances et commande publique.

Article 2
En en cas d'absence ou d'empêchement de Stanislas Le Falher, responsable du service commande publique, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Françoise Humeau, directrice du département finances et commande publique, afin de signer l'ensemble des actes relatifs à la délégation de signature attribuée à Stanislas Le Falher, par l'arrêté en vigueur.

Article 3
En en cas d'absence ou d'empêchement de Charles Honoré, directeur des finances, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Françoise Humeau, directrice du département finances et commande publique, afin de signer l'ensemble des actes relatifs à la délégation de signature attribuée à Charles Honoré, par l'arrêté en vigueur :

- tous les bordereaux de mandats et titres,
- tous les engagements financiers dans la limite de 15 000 € HT pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement dans le domaine d'activité du département finances et commande publique et dès lors que les agents titulaires de cette délégation dans leur domaine d'activité sont absents ou empêchés,
- tout document pour solliciter le versement des recettes de fonctionnement ou d'investissement,
- tout document lié à l'exécution des dépenses et des recettes,
- les déclarations, ordres de virements, attestations, certificats, contrats et avenants se rapportant aux domaines suivants :
  - budget,
  - comptabilité,
  - ligne de trésorerie,
  - fiscalité,
- les documents d'autorisation de déblocage des fonds des emprunts contractés,
- les arrêtés de nomination des régisseurs et des mandataires des régies créés par décision du maire,
- les demandes de fonds et les procès-verbaux de vérification de régies.

Article 4
En cas d'absence ou d'empêchement de Françoise Humeau, directrice du département finances et commande publique, la délégation de signature qui lui est conférée dans le cadre du présent arrêté sera exercée par Henri de Monval, DGA ressources.

Article 5
Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 6
Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Françoise Humeau
directrice du département finances et commande publique
Le

Notifié à Charles Honoré
directeur des finances
Le

Notifié à Stanislas Le Falher
responsable du service commande publique
Le

Notifié à Henri de Monval
DGA ressources
Le